



RED STAR CLUB CHAMPIGNY

Section AIKIDO

BULLETIN D'ADHESION **Saison 2024/2025**

Pièces à fournir (ne sera accepté et pris en compte qu'un dossier rendu complet) :

- Demande de licence Certificat médical 1 photo Autorisation parentale_ (pour les adhérents mineurs)
 Attestation de santé

Montant de la cotisation annuelle par adhérent
(licence comprise) :

	Campinois	Non Campinois	
<input type="checkbox"/> Enfant 6/10 ans →	135 €	145 €	<input type="checkbox"/> Espèces
<input type="checkbox"/> Enfant 11/15 ans (ados) →	145 €	155 €	<input type="checkbox"/> Chèque(s) (à l'ordre du RSCC section Aïkido)
<input type="checkbox"/> Adulte (à partir de 16 ans) →	220 €	230 €	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
		

NOM : Prénom :

Date de naissance : Email :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Profession : N° de Sécurité sociale :
(ou celui des parents)

Autorisation d'hospitalisation en cas d'accident : OUI NON

Est-ce un renouvellement d'inscription ? OUI NON

Numéro de licence FFAAA :

Grade d'Aïkido à l'inscription : KYU DAN

J'autorise, Je n'autorise pas le Club à diffuser des photos/vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître.

Je certifie avoir pris connaissance des informations légales jointes au dos du document et des conditions d'adhésion au RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY section Aïkido.

Champigny s/m, le

Signature de l'adhérent :

Signature des parents (pour les adhérents mineurs) :



Informations légales des Adhérents

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, par l'intermédiaire des membres de l'association ayant recueilli les présentes informations.

En tant qu'adhérent, j'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

J'ai noté que le code de santé publique article n° L.3622-1 stipule la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique d'activités sportives pour la délivrance d'une licence.

Je reconnais qu'il est inclus dans ma cotisation au club une assurance couvrant mes propres accidents corporels : Garantie de base.

Je m'engage à être convenablement équipé pour les activités proposées auxquelles je participe, à respecter la sécurité et la cohésion du groupe et, dans tous les cas, à garantir un comportement responsable dans le cadre de cette association.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de vérification sur les données vous concernant auprès du RSCC- 13, rue R. ROLLAND 94500 Champigny-

ASSIDUITÉ DES ENFANTS

Vous avez choisi la pratique de l'Aïkido, art martial de plus en plus pratiqué par les enfants .

Au travers de cette discipline, nous désirons que l'enfant apprenne à agir, créer, montrer, aider, évoluer, organiser et ainsi s'ouvrir à sa propre sensibilité.

Sa pratique, comme tout autre sport, suppose une certaine assiduité pour bénéficier au maximum de ses bienfaits.

Les plus jeunes peuvent, hélas, abandonner très vite l'activité.

Il est donc très important de signifier à votre enfant l'intérêt de sa présence et que son inscription est un engagement qu'il devra respecter et poursuivre tout au long de l'année.

Si tel n'était pas le cas, nous nous réserverions le droit, après en avoir délibéré avec vous et d'un commun accord, de radier un enfant afin de permettre à un autre, plus motivé, de prendre sa place.

« Lu et approuvé » à Champigny s/m, le.....

Signature de l'enfant

Signature des parents